Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260204-DF_26_02_13-DE

DouarneneZ
KUMUNIΞZH ~ COMMUNAUTΞ

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 février de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 22 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie de Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Marie-Pierre BARIOU, Corine PÉRON, François GUET, Sébastien THOMAS, Isabelle STEFANUTTI, Yves TYMEN, Marie-Thérèse HERNANDEZ, Henri SAVINA, Ronan KERVAREC, Jeannine LOZACHMEUR, Philippe CORNEC, Jocelyne POITEVIN, Dominique TILLIER, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Frédéric LE LANN, Sylvie VIGOUROUX-BUREL, Isabelle CLÉMENT, Bertrand POULMARC'H, Christine TANGUY, Christelle DRÉANO, Ollivier DELBOT, Françoise PENCALET.
Pouvoirs : Marc RAHER, pouvoirs à Yves TYMEN
Gildas HÉMERY, pouvoirs à Christelle DRÉANO
Excusée : Anne-Marie KÉROURÉDAN

Secrétaire de séance : Philippe LE MOIGNE

DELIBÉRATION N° DF-26-02-13

OBJET : Autorisation de cession de véhicules communautaires – Année 2026

Rapporteur : Jocelyne POITEVIN

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21, L. 2122-22 et L. 2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2111-1 et suivants ;

Vu la réponse ministérielle publiée au JO Sénat du 8 novembre 2012 ;

Vu l'inventaire du patrimoine de Douarnenez Communauté.

Dans un souci de bonne gestion, Douarnenez Communauté souhaite se séparer d'un certain nombre de véhicule devenu inadapté aux besoins des services ou trop anciens ou générateurs de frais d'entretien excessifs.

Dans ce cadre, la collectivité a conclu un contrat avec la société Agorastore en vue d'organiser la cession de ses biens par voie d'enchères, dans des conditions assurant la transparence de la procédure et l'optimisation du produit de la vente.

Des lors, Douarnenez Communauté propose aux enchères les biens suivants :

Budget	N° inventaire	Libellé	Date d'acquisition	Valeur nette comptable au 31/12/2025
112.00	199921571001	Camion Tribenne RVI 744 YL 29	01/01/1999	0,00 €
112.00	20172182001	CITROËN Berlingo CY-130-NL	20/07/2017	0,00 €
112.01	20092182001	MERCÉDES AXOR (BOM) AD-004-GN	26/10/2009	0,00 €

Envoyé en préfecture le 10/02/2026
Reçu en préfecture le 10/02/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260204-DF_26_02_13-DE

Il est donc proposé aux membres du Conseil communautaire d'autoriser Mme la Présidente à engager les démarches nécessaires à la cession des biens inscrits dans le tableau ci-dessus et procéder à leur vente au mieux disant.

Vu les avis favorables de la Commission Finances – mutualisation et du Bureau communautaire du 20 janvier 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** Mme la Présidente à engager les démarches de cession et à procéder à la vente des biens par voie de vente aux enchères ;
- **AUTORISER** la vente sans prix de réserve, au mieux disant ;
- **AUTORISER** Mme la Présidente à signer tous les documents nécessaires à la cession des véhicules.

Fait et délibéré le 4 février 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN





Le secrétaire,
Philippe LE MOIGNE

